



**Est
Ensemble**
Grand Paris

Pour le climat
et la justice sociale !

Rapport sur les orientations budgétaires 2026

Présenté par

Patrice Bessac

Président de l'EPT Est Ensemble

et

Samia Sehouane

Vice-présidente déléguée aux finances
et à l'administration générale

Conseil de territoire du 14 octobre 2025

SOMMAIRE

I) Le budget 2026 est élaboré dans une période économique et budgétaire instable.	4
A) Le contexte macroéconomique reste marqué par de fortes incertitudes géopolitiques et commerciales au détriment de la croissance, bien que l'inflation se normalise.....	4
i. Au niveau mondial, européen et national, les incertitudes macroéconomiques et géopolitiques obèrent les perspectives de croissance économique.....	4
ii. Après avoir atteint des niveaux historiquement élevés, l'inflation est en recul et se stabilise autour la cible de la Banque centrale européenne.....	5
B) Si les collectivités bénéficient d'une situation financière stable et saine, la situation des finances publiques nationale se détériore depuis plusieurs années.....	5
i. Au niveau national, les finances publiques connaissent une crise majeure par le creusement du déficit public et l'augmentation de la dette.....	5
ii. Les collectivités contribuent marginalement à la hausse du déficit public mais leur situation financière, notamment celle du bloc communal, reste saine.	6
C) Au niveau local, les orientations budgétaires d'Est Ensemble sont élaborées dans un contexte inédit d'instabilité, toutefois tempéré par le statu quo du schéma financier métropolitain.....	6
i. L'absence de projet de loi de finances pour l'année 2026 ne permet ni de mesurer les efforts demandés aux collectivités, ni d'établir des prévisions financières certaines.....	6
ii. Est Ensemble reste confronté aux fragilités du schéma financier entre la Métropole du Grand Paris, les établissements publics territoriaux et les communes en Ile-de-France.	7
II) Le financement d'une politique d'investissement ambitieuse nécessite de poursuivre la maîtrise de la trajectoire financière de l'établissement	10
A. L'exécution projetée de l'exercice 2025 fait apparaître un niveau d'épargne stable par rapport à 2024, démontrant la solidité financière d'Est Ensemble.....	10
i. En section de fonctionnement, le niveau d'épargne brute, stable par rapport à 2024, est en phase avec la trajectoire permettant de financer la programmation pluriannuelle des investissements	10
ii. Un niveau d'investissement en hausse en 2025, en cohérence avec les ambitions du mandat et financé par un autofinancement robuste, la mobilisation de recettes extérieures et par le recours à l'emprunt	10
B. La trajectoire financière à horizon 2026 est soutenable et permet la mise en œuvre de grands projets d'investissement	12
i. La progression des recettes de fonctionnement est soutenue par la fiscalité économique.....	13
ii. Les charges de fonctionnement nécessiteront de poursuivre les efforts de maîtrise afin de maintenir une épargne brute robuste.....	15
C) Une programmation des investissements ambitieuse et volontaire au service de la justice sociale et du climat.....	16
i. Est Ensemble poursuit sa politique d'optimisation des subventions d'investissement (chapitre 13)	16
ii. Le plan d'investissement met en œuvre les grands projets du mandat.....	17
D. Le scénario au fil de l'eau de la prospective financière invite à rester vigilant sur l'évolution des ratios financiers	17
i. L'épargne est stabilisée en 2026.....	17
ii. L'encours de la dette de l'établissement est sain et son évolution reste contenue à date.....	18
iii. L'entrée en phase opérationnelle des programmes de renouvellement urbain (PRU) entraîne une augmentation de la dette portée par l'EPT	20
Annexe : Les ressources humaines et l'évolution des effectifs	21

INTRODUCTION

Le débat d'orientation budgétaire d'Est Ensemble pour 2026 s'ouvre, de manière exceptionnelle, en octobre, et non en mars comme Est Ensemble y est habitué. Ce choix s'explique par les élections municipales et le renouvellement des exécutifs prévus en mars prochain, et la volonté que ces différents temps politiques trouvent leur place dans les débats.

Cette décision comporte une part d'incertitude, notamment quant au contenu de la prochaine loi de finances, d'autant plus dans un contexte politique national marqué par une forte instabilité. Pour autant, le rapport d'orientation budgétaire qui est présenté s'inscrit pleinement dans la continuité de l'action conduite par l'exécutif depuis cinq ans : agir concrètement et de manière adaptée aux besoins des habitantes et des habitants, pour la transition écologique et la justice sociale, tout en assurant une gestion soutenable des finances publiques du territoire.

Au cours des prochains mois, trois nouveaux équipements ouvriront leurs portes au public : le conservatoire Joséphine Baker du Pré-Saint-Gervais, le cinéma Alice Guy de Bobigny et la médiathèque-pépinière d'entreprises de Bondy-Nord. Ils symbolisent notre volonté de renforcer le maillage du territoire en équipements culturels, sportifs et économiques afin de répondre aux besoins des habitants d'un service publique de proximité.

L'action d'Est Ensemble en faveur des habitants s'incarne également dans une politique d'aménagement du territoire, garante d'un développement équilibré, durable et soucieux de réduire les inégalités sociales et territoriales. Cela passe par le soutien à l'économie sociale et solidaire et par la mise en œuvre des programmes de renouvellement urbain, qui transformeront en profondeur le cadre de vie de celles et ceux qui vivent sur notre territoire. Enfin, nous avons poursuivi l'ambition de la politique de renaturation que nous menons depuis 2020, illustrée par les avancées du plan arbres et le développement du Grand Chemin, et désormais le renforcement de cette ambition dans la modification 3 du PLUi.

Nous avons poursuivi ces actions malgré l'incertitude budgétaire qui pèse sur la collectivité. Notre gestion rigoureuse garantit la soutenabilité financière de la collectivité et préserve sa capacité d'investissement pour les années à venir. Plus que jamais, dans un contexte d'instabilité politique, les collectivités territoriales incarnent, par leur engagement quotidien et leur action de proximité, un repère de stabilité et de confiance pour nos concitoyens. Est Ensemble y répond en poursuivant, avec encore plus de clarté et de détermination, son action en faveur d'un développement territorial juste, durable et solidaire, au service de toutes les habitantes et de tous les habitants du territoire.

I) Le budget 2026 est élaboré dans une période économique et budgétaire instable.

A) Le contexte macroéconomique reste marqué par de fortes incertitudes géopolitiques et commerciales au détriment de la croissance, bien que l'inflation se normalise.

- i. *Au niveau mondial, européen et national, les incertitudes macroéconomiques et géopolitiques obèrent les perspectives de croissance économique.*

Les hypothèses de croissance du produit intérieur brut (PIB) doivent être analysées avec attention. En tant qu'indicateur de la richesse nationale, composé des principaux agrégats économiques que sont la consommation, les investissements et la balance commerciale, le PIB et ses évolutions ont un impact direct sur les hypothèses de recettes des budgets nationaux et donnent une vision consolidée de l'état des dynamiques économiques à l'œuvre.

Concernant les perspectives macroéconomiques internationales, la croissance économique mondiale montre des signes de ralentissement. Les prévisions de croissance du PIB mondial ont ainsi été revues à la baisse selon l'OCDE, passant de 3,1% à 2,9% en 2025 et de 3% à 2,9% en 2026.

Après une période de stabilité relative malgré des chocs prolongés, l'économie mondiale fait face à de nouvelles et fortes incertitudes. Les risques baissiers s'intensifient, exacerbés par les tensions commerciales, l'impact des barrières douanières renforcées et les ajustements des marchés financiers. Les politiques commerciales, budgétaires et monétaires divergentes ainsi que la perte de confiance des entreprises pourraient resserrer davantage les conditions financières internationales, affectant les perspectives de croissance à court et long terme. Un recul de la coopération internationale pourrait également nuire à la résilience de l'économie mondiale.

A ce stade et malgré les nombreuses incertitudes liées en particulier au contexte géopolitique (politique douanière américaine, poursuite du conflit russo-ukrainien ou encore instabilité de la situation au Proche et au Moyen-Orient), le risque d'une récession globale est écarté, l'économie mondiale restant sur une trajectoire de croissance située entre 2,5 et 3% en 2026.

Concernant les perspectives économiques de la zone euro et de l'Union européenne, les incertitudes et les premières difficultés économiques au début de l'année 2025 devraient être compensées par une activité économique plus forte que prévu.

Le scénario de référence pour l'estimation de la croissance dans la zone euro prévoit que les droits de douane de 10% imposés par les États-Unis sur les biens de l'UE resteront en place. Ces droits, combinés à l'incertitude des politiques commerciales et à l'appréciation de l'euro, pèseront sur les exportations, l'investissement et, dans une moindre mesure, la consommation de la zone euro. Cependant, les nouvelles dépenses publiques en infrastructures et en défense, principalement en Allemagne, devraient stimuler la demande intérieure à partir de 2026.

Malgré ces défis, les conditions pour une croissance modeste du PIB de la zone euro restent réunies, avec une hausse des salaires réels et de l'emploi, des conditions de financement moins restrictives et un rebond de la demande extérieure. La croissance annuelle moyenne du PIB de la zone euro en volume devrait être de 0,9 % en 2025, 1,1 % en 2026 et 1,3 % en 2027. Les perspectives de croissance pour 2025 restent inchangées par rapport aux projections de mars 2025, mais les tensions commerciales et l'appréciation de l'euro ont entraîné une révision à la baisse de la croissance pour 2026, tandis que les prévisions pour 2027 restent stables.

Enfin, selon les dernières perspectives économiques de la Banque de France de juin 2025, la situation économique de la France évolue dans le même contexte de forte incertitude géopolitique et macroéconomique et se dégrade significativement par rapport aux projections de l'automne 2024. En juin 2025, l'OCDE a ainsi nettement revu à la baisse les perspectives de croissance française pour 2025, en estimant une croissance du PIB de l'ordre de 0,6%, principalement du fait d'un ralentissement des exportations.

Dans ses prévisions macroéconomiques publiées le 11 juin 2025, la Banque de France se montre légèrement plus optimiste en anticipant quant à elle une croissance du PIB de l'ordre de 1% en 2026 et 1,2% en 2027.

ii. Après avoir atteint des niveaux historiquement élevés, l'inflation est en recul et se stabilise autour la cible de la Banque centrale européenne.

Face à la hausse de l'inflation depuis la crise sanitaire, les banques centrales, et notamment la Banque centrale européenne (BCE), ont mené une politique de resserrement monétaire avec des séries d'augmentations des taux directeurs très significatives à partir de l'été 2022. L'objectif poursuivi par la BCE était ainsi de freiner la demande en rendant le crédit plus coûteux pour les ménages et les entreprises.

Après l'amorçage de la baisse courant 2023, l'année 2024 a vu la poursuite de la normalisation de l'inflation, qui est passée sous la barre des 2% au cours de cette période. Progressivement, la BCE a réduit ses taux directeurs, et notamment son taux de dépôt qui se situe à 2% à l'été 2025.

Aussi, les projections d'évolution de l'inflation pour la zone euro confirment sa stabilisation autour de la cible de 2% poursuivie par la BCE.

En France en 2025 et selon les prévisions de la Banque de France (juin 2025) l'inflation totale se situerait à seulement 1,0 % en moyenne annuelle compte tenu d'une contribution négative de l'inflation énergétique et d'une hausse des prix alimentaires. Progressivement, elle augmenterait pour s'établir à 1,4% en 2026 puis 1,8% en 2027.

Les prévisions d'inflation pour 2026 et 2027 confortent donc cette tendance à la stabilisation, engagée depuis 2024.

L'impact d'une stabilisation de l'inflation a un effet positif pour Est Ensemble, dans la mesure où elle limite l'évolution à la hausse du coût de l'énergie et de certaines dépenses.

Par ailleurs, l'abaissement des taux directeurs est de nature à assouplir les conditions de financement bancaire, au moment où le besoin d'emprunt de l'EPT reste soutenu pour financer ses investissements pour le territoire.

Enfin, l'évolution de l'inflation produit des effets sur les recettes d'Est Ensemble :

- Des effets directs, d'une part, sur les recettes issues de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), dont la base est assise sur les valeurs locatives, et la part dite « fiscale » du Fonds de compensation des charges transférées (FCCT), revalorisée chaque année en fonction de l'évolution de l'IPCH.
- Des effets plus indirects, d'autre part, sur les recettes tirées de la contribution foncière des entreprises (CFE), dans la mesure où la partie de la base taxable de CFE assise sur les locaux industriels est elle-même assise sur les valeurs locatives.

Après plusieurs années de forte progression, le retour de l'inflation à un niveau normal a donc également pour effet de ralentir la progression des principales recettes d'Est Ensemble.

B) Si les collectivités bénéficient d'une situation financière stable et saine, la situation des finances publiques nationale se détériore depuis plusieurs années.

i. Au niveau national, les finances publiques connaissent une crise majeure par le creusement du déficit public et l'augmentation de la dette.

Après deux années 2023 et 2024 qualifiées « d'années noires » par la Cour des comptes dans son rapport sur la situation et les perspectives des finances publiques de juin 2025, la dégradation des finances publiques se poursuit en 2025 et ne semble pas suivre une trajectoire d'amélioration pour les années à venir. En effet, l'année budgétaire 2025 ne permettra pas de rectifier la trajectoire du fait d'efforts budgétaires en recettes et en dépenses non-structurels.

Aussi, le déficit public, toute administration publique confondue, s'établi fin 2024 à 5,8 points de PIB. Si la Cour estime que la principale explication du déficit réside dans le dynamisme du « cœur de la dépense » publique hors charge de la dette et hors mesures exceptionnelles (+2,7% en volume, soit deux fois puisque la croissance du PIB), d'autres analyses pourraient souligner que le creusement du déficit public trouve sa source dans la baisse des prélèvements obligatoires conduisant à de moindres recettes pour le budget de l'Etat. Par exemple, l'OFCE estime en juillet 2025 que les différentes réformes fiscales menées depuis 2017 ont conduit à une diminution de 2,5 points de PIB du niveau des prélèvements obligatoires. En tout état de cause, selon les chiffres publiés par le ministère de l'Économie et des Finances le 5 août 2025, le déficit budgétaire de l'Etat reste élevé bien qu'une légère amélioration soit visible. Il atteint en effet 100,4 milliards d'euros au 30 juin 2025, contre 103,5 milliards un an plus tôt.

La dette publique, au sens de Maastricht, s'élevait pour sa part à la fin du premier trimestre 2025 à 113,9% du PIB, soit 3 345,4 milliards d'euros. Estimée à 116,2% du PIB d'ici la fin de l'année, la dette dévie largement de la trajectoire fixée par la loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027. La France est alors projetée parmi les Etats les plus endettés de la zone euro. La charge de la dette demeure par ailleurs, en 2025, un poste de dépense important qui représente environ 55 milliards d'euros, soit 9,5% du budget.

Cette situation ne devrait pas connaître d'amélioration majeure en 2026 au regard des perspectives de croissance toujours incertaines et compte tenu des difficultés de l'Etat à élaborer puis à mettre en œuvre une nouvelle trajectoire des finances publiques.

ii. Les collectivités contribuent marginalement à la hausse du déficit public mais leur situation financière, notamment celle du bloc communal, reste saine.

Bien que leur situation soit variable selon les strates considérées, les collectivités sont confrontées à une pression croissante sur leurs dépenses alors que leurs recettes évoluent moins rapidement. Elles subissent en conséquence un effet ciseau qui fragilise leur équilibre financier en fonctionnement. Cette situation a pour conséquence une diminution de leur épargne qui réduit l'autofinancement de leurs investissements et augmente le recours à l'emprunt. Le rapport de la Cour des comptes publié en juin 2025 développe par ailleurs l'idée d'une « forte hausse du besoin de financement des collectivités qui pèse sur la situation d'ensemble des finances publiques ». La Cour souligne ainsi que le besoin de financement des collectivités atteint 11,4 Mds € en 2024, soit le double de celui de 2023. Il faut toutefois souligner que le besoin de financement des collectivités en 2024 n'atteint que 0,4% du PIB, soit bien moins que celui des autres administrations publiques, et s'explique notamment par l'augmentation des investissements dans un cycle de fin de mandat au sein du bloc communal (communes et intercommunalités). Il est par ailleurs couvert par la trésorerie et l'emprunt, dont la gestion est strictement encadrée par les règles régissant les finances publiques locales.

A ce titre, la situation financière du bloc communal se distingue favorablement de celle des autres collectivités. Le niveau d'épargne reste relativement élevé et stable, voire en augmentation pour les intercommunalités (11,3Mds €). Cette bonne santé financière permet *in fine* de financer des dépenses d'investissement conséquentes (50 Mds€ en 2024) et de soutenir la croissance économique.

En conclusion, malgré des disparités importantes entre collectivités et une mise à contribution renforcée à la réduction du déficit public à compter de 2025 (hausse des cotisations CNRACL ou encore DILICO), la santé financière des collectivités locales reste globalement résiliente.

C) Au niveau local, les orientations budgétaires d'Est Ensemble sont élaborées dans un contexte inédit d'instabilité, toutefois tempéré par le statu quo du schéma financier métropolitain.

i. L'absence de projet de loi de finances pour l'année 2026 ne permet ni de mesurer les efforts demandés aux collectivités, ni d'établir des prévisions financières certaines.

Si les causes de la dégradation avancée des finances publiques sont désormais bien connues, la préparation budgétaire pour l'année 2026 reste marquée par l'absence de perspective d'amélioration à court terme et moyen terme. L'absence de projet de loi de finances pour 2026 ne permet pas encore de connaître précisément les grands équilibres budgétaires et fiscaux ni de mesurer les conséquences d'un éventuel plan de redressement budgétaire sur les collectivités.

Néanmoins, d'après les annonces faites à l'été 2025, les collectivités devraient supporter un effort supplémentaire de 5,3 milliards d'euros en 2026, soit plus du double de la contribution déjà demandée en 2025 (2,2 milliards). Cette contribution s'inscrit dans le cadre du plan pluriannuel présenté par le Premier ministre le 16 juillet 2025, qui vise à réduire les dépenses publiques de 43,8 milliards dès 2026 afin de ramener le déficit à 4,6 % du PIB. Parmi ces économies, une baisse de 5,3 milliards des concours financiers de l'État aux collectivités est prévue.

Plusieurs mesures d'économies pourraient avoir un impact sur le budget d'Est Ensemble ;

- Une baisse globale des concours financiers de l'Etat aux collectivités est attendue : 53,4 milliards en 2026, soit une diminution de 1,1 milliards d'euros par rapport à 2025 ;
- Une baisse du soutien de l'Etat à l'investissement local, en contenant la dynamique du FCTVA (ex : ajustement du versement du calendrier du FCTVA)
- Une reconduction du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO), voire un élargissement de ce dispositif à d'autres collectivités, pour un rendement estimé à 2Md€ ;
- Une maîtrise de la dynamique du prélèvement sur les recettes de l'État visant à compenser, depuis 2021, les moindres-values induites par l'abattement forfaitaire de 50 % sur les valeurs locatives cadastrales des locaux industriels ;

Début septembre, ces mesures demeurent seulement indicatives et dépendent encore de discussions budgétaires nationales à venir, dans un contexte de forte instabilité politique.

En conséquence, l'exécutif d'Est Ensemble fait le choix de ne pas intégrer, à ce stade, les mesures annoncées par l'Etat dans le budget primitif 2026 d'Est Ensemble. Cette décision ne traduit ni un désintérêt pour l'évolution de la législation fiscale et des grands agrégats budgétaires des administrations publiques, ni une volonté d'éluder la contribution des intercommunalités à la réduction du déficit public. Elle procède d'un impératif de responsabilité et de prudence : les orientations budgétaires d'Est Ensemble ne sauraient être bâties sur des annonces financières encore instables et susceptibles de profondes révisions, au risque de fragiliser inutilement les équilibres financiers de l'établissement. Le vote de défiance à l'encontre du Gouvernement "Bayrou" le 8 septembre rend par ailleurs peu probable la présentation d'un projet de loi de finances pour 2026 dans les délais prévus par la Constitution.

L'EPT entend ainsi construire son équilibre budgétaire pour 2026 et préserver sa trajectoire financière en s'appuyant sur les données consolidées, fiables et disponibles à ce jour. Dans une démarche autonome mais responsable, il souhaite établir un cadre serein de discussions budgétaires, émancipé à ce stade des incertitudes nationales, afin que celles-ci ne pèsent pas sur les choix stratégiques locaux et ne compromettent pas la continuité de l'action publique au service des habitants et des communes du territoire.

ii. Est Ensemble reste confronté aux fragilités du schéma financier entre la Métropole du Grand Paris, les établissements publics territoriaux et les communes en Ile-de-France.

1. Les relations financières entre les EPT et la MGP

En 2016, la création de la Métropole du Grand Paris (MGP) et la transformation de la communauté d'agglomération Est Ensemble en établissement public territorial ont profondément modifié la structure des ressources et le volume budgétaire de l'établissement. En effet, l'EPT ne dispose plus que de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la taxe d'enlèvement des ordures Ménagères (TEOM) comme seules ressources fiscales.

Les relations financières entre la MGP, les EPT et les communes s'articulent depuis autour de trois mécanismes :

- Le fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) : il est versé par les communes à l'EPT pour compenser la perte de la fiscalité additionnelle antérieurement perçue par l'EPCI, et la part « compensation » de la DGF ;
- La dotation d'équilibre (DE) : elle est versée par l'EPT à la MGP. Son calcul est « destiné à garantir le niveau de financement de chaque EPT ainsi que l'équilibre des ressources de la MGP » ;
- Les attributions de compensation (AC) versées par la MGP aux communes membres.

Pour autant, les relations financières entre les EPT et la Métropole du Grand Paris ne sont, pour l'heure, toujours pas durablement clarifiées. Les évolutions financières des dernières années sont venues accentuer ce constat, au détriment des EPT, par le transfert des ressources de ces derniers à la Métropole dans un cadre juridique toujours dérogoire et conçu comme temporaire. Pour l'année 2026, le schéma financier métropolitain en vigueur en 2025 s'applique de nouveau, selon les particularités décrites ci-dessous.

❖ La dotation d'équilibre et la dynamique de la CFE

Depuis 2016, Est Ensemble verse à la MGP une dotation d'équilibre dont le calcul permet de garantir la neutralité budgétaire des transferts financiers liés à la création de la MGP en 2016.

Depuis 2021, la dotation d'équilibre est majorée pour prendre en compte le reversement d'une part de la croissance annuelle de CFE. Ce mécanisme, conçu comme transitoire, a été pérennisé jusqu'en 2027 par loi de finances successives. Aussi, la dotation d'équilibre versée par Est Ensemble en 2026 sera augmentée d'un montant égal à la moitié de la différence, si elle était positive, entre le produit de la cotisation foncière des entreprises perçu en 2026 et celui perçu en 2025.

Si la loi de finances pour 2025 a permis de maintenir les recettes de CFE aux EPT en 2025 et en 2026, en imposant de ne reverser que la moitié de la dynamique de la CFE, le manque de visibilité chaque année au-delà de l'année suivante rend toutefois l'exercice de prospective difficile. Le maintien de la dynamique fiscale à l'échelle des EPT est donc essentiel à la préservation et au développement des politiques publiques pilotées et mises en œuvre par Est Ensemble.

❖ La dotation d'intercommunalité

La loi NOTRe disposait que la dotation d'équilibre tenait compte de la dotation d'intercommunalité *« jusqu'à l'exercice budgétaire 2018 inclus »*. Ainsi, à partir de 2019, la dotation d'intercommunalité devait disparaître du calcul, ce qui se serait traduit mécaniquement par une hausse de la dotation d'équilibre versés par les EPT à la MGP.

Grâce à un important travail mené par les EPT et parce qu'il induisait des déséquilibres financiers importants, ce nouveau calcul de la dotation d'équilibre n'a pas été mis en œuvre jusqu'à présent. Concrètement pour Est Ensemble, si ce nouveau calcul devait s'appliquer, cela entraînerait une augmentation de la dotation d'équilibre versée à la Métropole de l'ordre de 10M€ par an, à intégrer aux dépenses de fonctionnement de l'EPT. Une telle perte de ressources reviendrait à reverser à la métropole près de 40% de notre épargne brute. Cette hypothèse n'est donc pas retenue dans la construction de ce budget.

❖ La dotation de soutien à l'investissement territorial

En outre, une dotation de soutien à l'investissement territorial (DSIT) a été instituée par l'article 59 de la loi « NOTRe » au profit des EPT, versée par la MGP. En principe, elle est prélevée sur la croissance de la CVAE et de la CFE et calculée en fonction de la dynamique de ces impositions d'une année sur l'autre (entre 10% et 50% de la croissance des produits). À titre dérogoire, entre 2016 et 2024, seule la dynamique de la CVAE est prise en compte pour le calcul de la DSIT.

En cohérence avec l'hypothèse d'une prolongation du moratoire sur la dotation d'intercommunalité qui serait inscrite dans la Loi de Finances Initiale, l'EPT a considéré que le versement d'une telle DSIT en 2026 serait également suspendu.

2. Les relations financières entre Est Ensemble et les communes

Concernant les relations financières entre les communes du territoire et Est Ensemble, le pacte de gouvernance financier et fiscal renouvelé en 2021 vise à répondre, en partie aux imperfections du schéma métropolitain en prenant acte de l'interdépendance financière entre la commune et l'EPT. Il encadre ainsi le fonds de compensation des charges transférées (FCCT), principal mécanisme de financement de l'EPT. Le pacte permet notamment de :

- Fixer les modalités de financement de la compétence renouvellement urbain sur les volets ingénierie, aménagement et équipement, au travers du FCCT dit « transfert » ;
- Appeler un FCCT équilibre complémentaire à hauteur de 1.5 M€, ce dernier passant ainsi de 2,5 M€ à 4 M€, permettant de consolider la trajectoire financière de l'établissement avec un niveau de désendettement soutenable tout en assurant le financement d'une programmation pluriannuelle ambitieuse à horizon 2026 ;
- Maintenir la clé de répartition actuelle du FCCT équilibre, soit 50% en fonction du potentiel financier par habitant et 50% en fonction du revenu par habitant, le critère de population étant celui de la DGF.

Les principes de ce pacte, essentiels à la bonne santé financière de l'EPT et à la soutenabilité de ses investissements, sont appliqués pour l'exercice 2026.

Enfin, la MGP semble devoir faire face à des contraintes financières renforcées au cours des prochaines années, qui sont de nature à fragiliser le schéma financier métropolitain transitoire.

Comparée aux Etablissements Publics Territoriaux, la MGP dispose de marges de manœuvres financières confortables, mais celles-ci ont été amoindries en 2025 par le double mécanisme de mise en réserve de 2% de ses recettes réelles de fonctionnement et d'écêtement de la dynamique de TVA qui lui est affectée.

En tout état de cause, si la loi NOTRe venait à s'appliquer après 2027, et en l'absence de transferts de compétences concomitants et d'ampleur entre les collectivités franciliennes, la soutenabilité du système financier métropolitain pourrait être questionnée. Une nouvelle loi sur l'organisation de la MGP semble inéluctable à moyen terme.

II) Le financement d'une politique d'investissement ambitieuse nécessite de poursuivre la maîtrise de la trajectoire financière de l'établissement

A. L'exécution projetée de l'exercice 2025 fait apparaître un niveau d'épargne stable par rapport à 2024, démontrant la solidité financière d'Est Ensemble.

i. En section de fonctionnement, le niveau d'épargne brute, stable par rapport à 2024, est en phase avec la trajectoire permettant de financer la programmation pluriannuelle des investissements

A date, les projections de l'exécution pour 2025 affichent un montant de **recettes réelles de fonctionnement** de l'ordre de 330 M€, en progression de 5 M€ par rapport à 2024, soit une augmentation d'environ 1,5%. Cette croissance s'explique d'abord par la progression des produits de fiscalité de +2 M€ et par la croissance du FCCT d'environ 3 M€, liés principalement à l'évolution du FCCT "renouvellement urbain" et aux flux liés au transfert du conservatoire de Bobigny au 1er juillet 2025. Ces projections n'intègrent pas à date d'éventuels rôles supplémentaires de fiscalité qui pourraient probablement intervenir d'ici la fin de l'année 2025, ce qui explique la progression plutôt modeste par rapport à l'année 2024.

En matière de **dépenses réelles de fonctionnement** (DRF), les prévisions s'établissent autour de 298 M€, soit une hausse d'environ 8 M€ par rapport au compte administratif 2024. Cette évolution est liée en premier lieu à la progression des dépenses de personnel d'un peu plus de 3 M€, qui s'explique en partie par l'intégration des agents du Conservatoire de Bobigny dans les effectifs à compter du 1er juillet 2025. Les charges de gestion courante progressent également, du fait notamment de l'augmentation des coûts de traitement des déchets pratiqués par le SYCTOM.

La robustesse de l'épargne brute de la collectivité doit permettre de financer la politique d'investissement ambitieuse que porte la collectivité durant le mandat. **Ainsi, en cohérence avec la trajectoire financière, les efforts menés par la collectivité permettraient de dégager une épargne brute d'environ 32 M€, permettant de soutenir les investissements ambitieux portés par l'EPT.**

Ces chiffres doivent être appréhendés avec précaution, diverses incertitudes rendent difficile la projection de l'atterrissage de l'exécution 2025, comme la concentration de certaines dépenses sur la fin de l'année pour certaines directions ou encore la campagne d'emprunt en cours.

ii. Un niveau d'investissement en hausse en 2025, en cohérence avec les ambitions du mandat et financé par un autofinancement robuste, la mobilisation de recettes extérieures et par le recours à l'emprunt

Les **recettes d'investissement**, hors dette et excédents de fonctionnement capitalisé, devraient être en augmentation à hauteur d'environ 30 M€ en 2025 (contre près de 22 M€ en 2024).

La démarche renforcée de l'administration dans l'optimisation des financements extérieurs des projets a été poursuivie en 2025. Le graphique "bilan recours aux cofinancements extérieurs" ci-dessous illustre ces démarches de recherche de financements et témoigne depuis 2019 d'une réelle montée en puissance de cette fonction au sein de l'établissement.

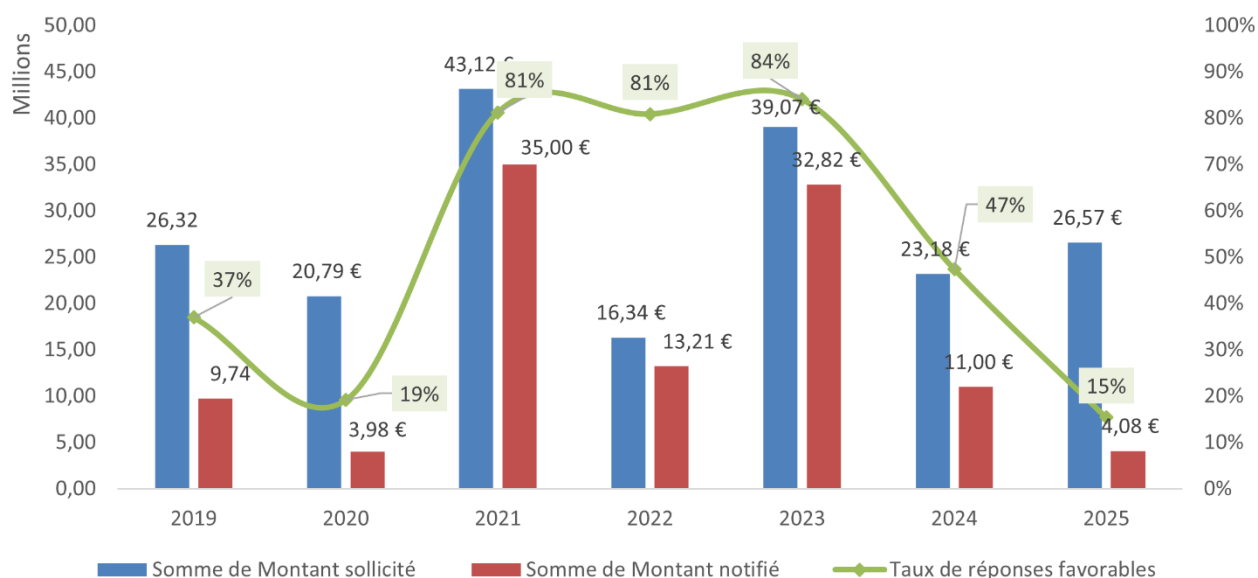
L'année 2022 avait enregistré un volume de recettes moins importants en raison d'une baisse d'opportunités de financements (Plan de relance en 2021) et du nombre de projets structurants.

L'année 2023 correspond à l'émergence de nouvelles opportunités de financements (Fonds vert) et à l'obtention de subventions importantes pour des projets structurants (Grand Chemin, Plan Arbres, ...).

Les années 2024 et 2025 enregistrent une baisse en raison de l'intervention de la plupart des dispositifs courant de financements extérieurs (Fonds Vert, DSIL, etc.) dans une majorité des projets d'investissement structurants du mandat. De plus, le budget alloué au Fonds Vert par la loi de finances pour 2025 explique un soutien significativement plus faible en 2025 qu'au cours des années précédentes (9,6 M € en 2023, 2,1 M € en 2024, de l'ordre de 1,6 M € en 2025 dont une partie doit toujours être notifiée).

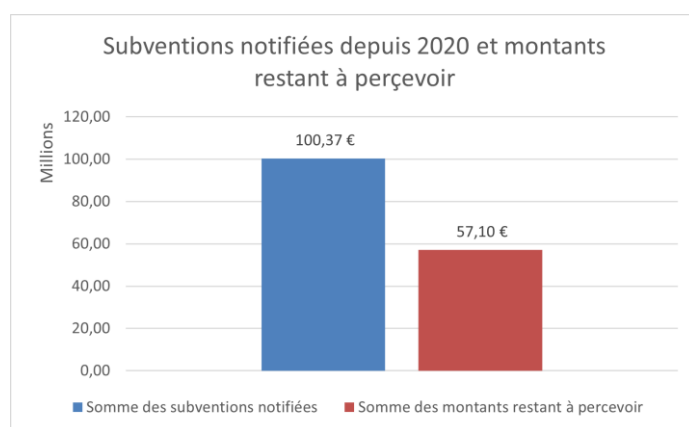
Par ailleurs, une partie des subventions sollicitées en 2025, sont, en octobre, toujours en attente d'une réponse des financeurs.

Bilan recours aux cofinancements extérieurs



Pour cette fin de mandat, l'un des enjeux dans l'optimisation des financements extérieurs consiste à s'assurer de la bonne perception des subventions notifiées (cf. Graphique "subventions notifiées depuis 2020") durant le mandat tout en garantissant l'obtention de nouvelles subventions pour accompagner l'investissement de la collectivité.

En 2026, la mobilisation pour la diversification des financements extérieurs sera poursuivie dans un contexte des finances publiques de plus en plus contraint en continuant de solliciter la DSIL, la DPV, le Fonds Vert ainsi que les dispositifs financiers de la MGP, du Département ou de la Région, mais également en sollicitant des financements privés *via* le mécénat.



En investissement, les dépenses réelles devraient approcher les 120M€, si le taux d'exécution de 85% constaté en 2024 devait être atteint à nouveau en 2025.

Les dépenses réalisées sont principalement portées par les politiques de l'aménagement et du renouvellement urbain, sportive et culturelle, de transition écologique et par le renouvellement urbain, avec la réalisation d'importants projets de construction et de réhabilitation.

Principaux investissements budgétés en 2025 par opération

OPERATIONS	Charge nette
NOUVELLE PISCINE DES MALASSIS BAGNOLET	9 633 234
PRU2 LA NOUE MALASSIS - BAGNOLET MONTREUIL	8 251 739
LGC MONTREUIL	7 000 000
VEFA CINEMA BOBIGNY	6 739 758
LGC BAGNOLET	4 700 000
RESTRUCTURATION CONSERVATOIRE DE MUSIQUE PSG	4 237 550
PLAN "ARBRES"	4 175 667
PRU2 GAGARINE - ROMAINVILLE	3 298 077
BONDY - MEDIATHEQUE / HOTEL D'ACTIVITE	2 894 163
ZAC ECOCITE BOBIGNY - PARTICIPATION A L'AMENAGEUR	2 652 792
PRU2 CENTRE VILLE - BOBIGNY	2 134 283
LGC LES LILAS	1 951 800
ZAC PLAINE DE L'OURCQ NOISY - PARTICIP. AMENAGEUR	1 773 600
INFORMATIQUE, RESEAUX ET TELECOMMUNICATIONS	1 748 400
ZAC RIVES DE L'OURCQ - BONDY - VERSEMENT AMENAGEUR	1 538 934
BATIMENT "QUADRIUM"	1 504 295
BIBLIOTHEQUE DENIS DIDEROT BONDY	1 439 279
MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS	1 428 351
PISCINE MURS A PECHEES - MONTREUIL	1 286 191
TCA QUATRE CHEMINS	1 261 870

La ligne « Informatique, réseaux et télécommunications » inclue notamment l'achat de matériel bureautique informatique des agents et certains frais concernant les logiciels.

La ligne « Bâtiment Quadrium » correspond aux travaux réalisés par Est Ensemble pour la régie Eau publique par Est Ensemble.

Pour le réseau de collecte pneumatique, les dépenses sont notamment liées à des travaux de dépose des bornes.

Pour financer ses investissements, Est Ensemble a eu recours à un emprunt de 32,2 M€ en 2025, montant déterminé de façon à poursuivre la stabilisation du fonds de roulement de la collectivité.

B. La trajectoire financière à horizon 2026 est soutenable et permet la mise en œuvre de grands projets d'investissement

En rétrospective et en prospective, les premières tendances montrent une dynamique modérée des recettes réelles de fonctionnement (+2,3% en moyenne par an sur la période 2023/2026). En raison de l'incertitude du devenir du territoire métropolitain, la prospective reste prudente. Le maintien de la CFE et d'une partie de sa progression au niveau de l'EPT en 2026 stabilise la dynamique de recettes et renforce donc les marges de manœuvre de l'établissement pour financer ses investissements.

Par ailleurs, les premières hypothèses montrent une croissance des dépenses réelles de fonctionnement qui évolueraient de +3% en moyenne par an sur la période 2024/2026, en raison de la progression des charges générales, liée à l'ouverture de nouveaux équipements et des frais financiers liés à l'endettement de la collectivité pour financer sa PPI.

Ainsi, les prochaines années devraient enregistrer une évolution des dépenses légèrement plus rapide que celle des recettes. La situation financière d'Est Ensemble devrait donc rester relativement stable même si le financement des investissements ambitieux ont été consentis pour soutenir les projets du mandat, la transition écologique, les programmes de renouvellement urbain et l'aménagement du territoire. Des efforts de gestion soutenus dans le temps

apparaissent dès lors comme étant une condition nécessaire du maintien de la bonne santé financière de l'EPT à moyen terme.

i. La progression des recettes de fonctionnement est soutenue par la fiscalité économique.

❖ La Cotisation Foncière des Entreprises – CFE (chapitre 73)

Le produit 2024 définitif issu du rôle général s'élève à 73 812 523 €. Après une diminution des bases en 2021 due à l'abattement de 50 % appliqué aux établissements industriels, la reprise constatée en 2022 et 2023 se poursuit, portée particulièrement par les bases minimums. Au rôle général s'ajoutent des rôles supplémentaires de fiscalité¹, dont l'évolution rétrospective ne permet pas de dégager des tendances et qui sont donc par nature imprévisibles.

CFE	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Base d'imposition	166 026 846	169 907 393	168 851 924	173 481 000	183 243 614	190 878 000
% d'évolution totale	-4,2%	2,3%	-0,6%	2,7%	5,6%	4,2%
Taux voté	38,67%	38,67%	38,67%	38,67%	38,67%	38,67%
Produit total de CFE lissé	64 586 875	66 071 392	65 556 879	67 319 653	70 860 068	73 812 523

Pour 2025, une augmentation d'environ 4M€ des bases de CFE est enregistrée. Elle se traduit par une dynamique de +1,5M€ de produit CFE. Les allocations compensatrices versées en compensation des exonérations sur les locaux industriels progressent également de +1,49M€ entre 2024 et 2025.

Pour 2026, une hypothèse d'augmentation des bases de CFE d'environ 3,3 M€ est retenue avec une dynamique de +2,2 M€ de produit CFE pour atteindre les 77.6 M€. Il est envisagé une stabilisation des allocations compensatrices avec +150 000 € entre 2025 et 2026.

Les allocations compensatrices visent à compenser les exonérations fiscales décidées par l'Etat et impactant leurs ressources. Certaines d'entre-elles constituent l'une des variables d'ajustement des dotations versées par l'Etat aux collectivités territoriales. La progression des AC enregistrée en 2025 liée principalement à l'ouverture de nouvelles stations de métro sur le territoire pourrait donc ne pas être considérée comme une ressource pérenne et sûre.

❖ Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères – TEOM

La TEOM n'est pas une ressource globalisée dans le budget général mais une recette affectée à la collecte et au traitement des ordures ménagères. Elle fait l'objet d'un état spécial annexé aux documents budgétaires retraçant les recettes et dépenses directes et indirectes afférentes à l'exercice de cette compétence. Lors du vote du budget primitif et des taux de fiscalité locale, Est Ensemble vérifie donc la corrélation entre le produit de la TEOM et le coût prévisionnel du service.

Pour rappel, les taux de TEOM d'Est Ensemble ont été harmonisés pour la première fois en 2021, avec l'application d'un taux unique sur l'ensemble des villes de 7,92%. Le Conseil de Territoire d'Est Ensemble a par la suite voté l'augmentation du taux à 8,44% en 2022 et à 8,77% en 2024. Il restera inchangé en 2026.

En 2024, le produit de la TEOM s'est élevé à 70 M€, soit un produit en hausse de +6.5 M€ par rapport à 2023. Le taux de TEOM passant de 8,44% à 8,77%, cette croissance est également due à la hausse de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). En 2025, le produit de TEOM notifié en mars s'élève à 70,9M€, auquel pourront s'ajouter des rôles supplémentaires d'ici la fin de l'année.

Avec un maintien du taux actuel de TEOM à 8,77%, le produit 2026 s'élèverait à près de 77,2 M€, avec une évolution physique de 0,8%, une revalorisation forfaitaire de 1%, soit une variation globale de 1.9%. Conformément à la fin des exonérations de TEOM décidée lors de l'adoption du règlement de la redevance spéciale en conseil de territoire

¹ Les rôles généraux regroupent des émissions faites pour l'ensemble des contribuables pour l'année en cours ; les rôles supplémentaires concernent quant à eux des rectifications individuelles portant sur des années antérieures (rectification d'une erreur, à la résolution d'un contentieux, ou événement justifiant un retard dans la perception d'un impôt).

du 11 février 2025, le produit 2026 inclut une hausse prévisionnelle de 5M€ de recettes supplémentaires qui vient couvrir une évolution à la hausse des dépenses d'investissements. Pour les années suivantes, les bases sont revalorisées à hauteur de la projection de l'inflation et d'une dynamique physique de 0.8% par an.

❖ FNGIR, DCRTP et allocations compensatrices de CFE (chapitre 73)

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) constituent deux dotations compensant la perte de recettes liée à la suppression de la taxe professionnelle. Le montant du FNGIR est gelé à 7,3 M€ en 2026.

La DCRTP, qui a représenté 3,7M€ en 2024, a été notifiée en baisse de 1,14M€ en 2025, pour atteindre 2,5M€. La baisse des compensations d'exonérations ou de suppressions de taxes par l'Etat « à l'euro », déjà entamée en 2025, pourrait se poursuivre en 2026 et les années suivantes. La prospective retient donc une hypothèse prudente de baisse continue de la DCRTP au cours des prochaines années.

❖ Fonds de Compensation des Charges Territoriales- FCCT (chapitre 74)

Le fonds de compensation des charges territoriales est composé de plusieurs fractions :

- Une première fraction, composée elle-même de deux parts :
 - Une première part, dite « fiscale », essentiellement assise sur la fiscalité des ménages préalablement perçue par l'EPT (taxe d'habitation, taxe foncière, etc.)
 - Une deuxième part, dite « équilibre » ayant pour objectif de tenir compte du besoin de financement de l'EPT ;
- Une fraction dite « transfert », correspondant aux montants des transferts de charges évalués par la commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT).

Concernant la 1ère fraction, son montant (hors part DCPS) est actualisé chaque année par application du taux d'évolution des valeurs locatives foncières de l'année figurant à l'article 1518 bis du code général des impôts.

L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), utilisé comme référence à l'article 1518 bis du Code général des impôts, devrait évoluer d'environ **1 % en glissement annuel** entre novembre 2025 et novembre 2026, selon les dernières estimations disponibles.

Par conséquent, la fraction fiscale du FCCT devrait progresser de de +0,5 % en 2026 pour atteindre 124,4 M€ (la part dotation de compensation de la part salaires étant figée et non indexée sur l'IPCH).

	2023	2024	2025	2026
Fiscalité additionnelle sur les ménages (TH et TF)	58 709 150.00	60 998 807.00	62 035 786.00	62 656 144.00
<i>Taxe d'habitation</i>	58 650 415.00	60 937 781.00	61 973 723.00	62 593 460.00
<i>Taxe sur le foncier non bâti</i>	58 735.00	61 026.00	62 063.00	62 684.00
Dotation CPS	61 701 022.00	61 701 022.00	61 701 022.00	61 701 023.00
Total FCCT	120 410 172.00 €	122 699 829.00 €	123 736 808.00 €	124 357 167.00 €

Concernant la part équilibre de la 1ère fraction du FCCT, la loi NOTRe prévoit la possibilité d'ajuster le montant de la première fraction en confiant à la CLECT la mission de fixer « *les critères de charges pris en compte pour déterminer le besoin de financement des compétences exercées par l'EPT en lieu et place des communes* ». Les ajustements de la première fraction qui découlent de ces dispositions constituent la « part équilibre ».

Selon les dispositions applicables depuis la LFI pour 2017, cette part « équilibre » peut être ajustée dans les limites de plus ou moins 30% du montant de la part additionnelle de la fiscalité ménages qui était perçue en 2015 par la Communauté d'agglomération. La loi de finances pour 2023 a assoupli ce dispositif en précisant que cette assiette peut désormais être considérée en valeur courante, en tenant compte de la revalorisation forfaitaire.

Le pacte de gouvernance financière et fiscale cité précédemment a permis un accord entre les villes et le territoire pour porter la part équilibre de 2,5 M€ à 4 M€ sur afin de permettre à l'établissement de financer son programme d'investissement ambitieux au bénéfice du territoire.

Enfin, concernant la 2^{ème} fraction du FCCT, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) permet d'en déterminer le montant. En 2025, le FCCT « transfert » a intégré le conservatoire de Bobigny mais aussi une actualisation des dépenses liées à la compétence du renouvellement urbain. Compte tenu des ajustements des différents flux financiers et des estimations de dépenses de renouvellement urbain, la part transfert du FCCT pour 2026 est estimée à 12,6M€.

Sous réserve des ajustements qui seront arrêtés lors de la CLECT 2026, le FCCT 2026 est aujourd'hui estimé autour de 141M€.

En euros	Total 1ère fraction FCCT fiscal	Total 1ère fraction FCCT équilibre	Total 3ème fraction part transfert	Total FCCT 2026
BAGNOLET	12 536 650.52	372 470.30	2 148 837.17	15 057 957.99
BOBIGNY	14 890 305.71	424 076.77	4 460 213.63	19 774 596.11
BONDY	10 979 006.50	372 121.40	562 545.68	11 913 673.58
LES LILAS	7 051 356.84	252 073.01	46 162.40	7 349 592.25
MONTREUIL	32 700 687.50	1 146 453.34	1 475 554.26	35 322 695.10
NOISY LE SEC	10 058 754.32	338 547.39	2 369 104.36	12 766 406.08
PANTIN	22 232 904.75	639 328.33	916 819.82	23 789 052.90
PRE SAINT GERVAIS	4 415 460.91	152 225.64	111 701.59	4 679 388.15
ROMAINVILLE	9 492 039.50	302 703.81	530 606.67	10 325 349.99
Total	124 357 166.55	4 000 000.00	12 621 545.60	140 978 712.15

ii. Les charges de fonctionnement nécessiteront de poursuivre les efforts de maîtrise afin de maintenir une épargne brute robuste.

❖ Les charges à caractère général (chapitre 011 et 65)

Les inscriptions budgétaires pour 2026 s'établissent autour de 93,5 M€ pour ces deux chapitres additionnés. La progression contenue de ces dépenses a été rendue possible par un effort de gestion demandé à chaque direction dans l'objectif de dégager une épargne solide.

Depuis plusieurs années, Est Ensemble souhaite renforcer la maîtrise de l'évolution des charges à caractère général dans la durée. Ces efforts restent nécessaires pour assurer, d'une part, l'équilibre budgétaire annuel et, d'autre part, pour sécuriser trajectoire financière soutenable dans laquelle l'EPT est engagé, notamment pour le financement de ses investissements.

❖ Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Un chapitre spécifique consacré aux dépenses de personnel est présenté en III du présent rapport et détaille les modalités d'élaboration de la proposition budgétaire pour 2026.

Le chapitre 012 atteint près de 74,9M€ pour 2026. Il s'agit d'une hausse maîtrisée, dans la mesure où elle intègre le double effet haussier de l'augmentation du taux de cotisation à la CNRACL et du « glissement vieillesse technicité ». Des créations de poste liées à l'ouverture de nouveaux équipements sont aussi intégrées. La sécurisation de cette progression contenue tout au long de l'année 2026 nécessitera un pilotage précis, dans la continuité de celui mis en œuvre en 2025.

Cette tendance reste par ailleurs alignée avec les projections de la prospective financière.

❖ Dotation d'équilibre (chapitre 014)

Comme évoqué ci-dessus, la dotation d'équilibre (DE) est la principale dépense de fonctionnement d'Est Ensemble. Si l'on retire le reversement de la dynamique de la CFE, le calcul de la dotation d'équilibre reposant sur des données établies (données 2015 pour la plupart), l'évolution de la dotation d'intercommunalité est désormais le seul élément susceptible de faire varier la dotation d'équilibre versée par Est Ensemble.

Le budget primitif et la prospective financière retiennent donc un gel du montant de la dotation d'équilibre au niveau de celle versée en 2020, augmenté du reversement de la moitié dynamique anticipée de la CFE². Le montant total pour l'année 2026 pour la dotation d'équilibre serait donc autour de 128,1 M€.

❖ Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal - FPIC – (chapitre 73 en recettes et 014 en dépenses)

La censure par le Conseil Constitutionnel des dispositions législatives encadrant le FPIC (Conseil Constitutionnel – *Décision n°2024-1085*, 25 avril 2024) impliquait une action du législateur à compter de l'année 2025. L'EPT et ses communes membres ont fait le choix de maintenir une répartition du FPIC de droit commun malgré les effets – limités pour le territoire d'Est Ensemble – des évolutions du dispositif. En 2025, le prélèvement notifié pour l'EPT a atteint 1 263 550 €, et le reversement au profit de l'EPT s'est établi à 1 591 600 €, soit un solde net positif égal à 328 050 €. Ces montants sont à ce stade reconduits dans la préparation budgétaire pour 2026.

C) Une programmation des investissements ambitieuse et volontaire au service de la justice sociale et du climat

i. Est Ensemble poursuit sa politique d'optimisation des subventions d'investissement (chapitre 13)

Ces recettes d'investissement sont versées par les partenaires institutionnels d'Est Ensemble ou, pour les fonds de concours, faisant l'objet d'une convention antérieure à 2016, par les Villes membres d'Est Ensemble. Ce sont ces montants qui sont retenus en prospective. Pour 2026, le montant est estimé à près de 26 M€, en baisse par rapport à 2025, où il atteignait 37M€. Cette baisse est le reflet de la maturité des projets d'investissement, d'ores et déjà financés, et des choix budgétaires opérés par les partenaires extérieurs d'Est Ensemble dont les appels à projets sont relativement moins dotés qu'au cours des années précédentes.

La démarche volontariste d'optimisation des financements extérieurs des projets a été poursuivie en 2025. Le graphique 1 ci-dessous illustre ces démarches de recherche de financements et témoigne d'une réelle montée en puissance de cette fonction au sein de l'établissement depuis 2019. L'année 2022 avait enregistré un volume de recettes moins importants en raison d'une baisse d'opportunités de financements (Plan de relance en 2021) et du nombre de projets structurants initiés. L'année 2023 correspond à l'émergence de nouvelles opportunités de financements (Fonds vert) et à l'obtention de subventions importantes pour des projets structurants (Grand Chemin, Plan Arbres, ...). L'année 2024 a enregistré une baisse en raison de l'intervention de la plupart des dispositifs courant de financements extérieurs (Fonds Vert, DSIL) en cours pour des projets d'investissement majeurs (Grand Chemin, ou encore reconstruction de la piscine des Malassis et de ses abords à Bagnolet).

En 2025, l'un des enjeux dans l'optimisation des financements extérieurs consiste à s'assurer de la bonne perception des subventions notifiées (cf. graphique 2) durant le mandat, tout en garantissant l'obtention de nouvelles subventions pour accompagner l'investissement de la collectivité.

En 2026, la capacité à identifier de nouvelles sources de financement pour anticiper les projets qui pourront être initiés lors du prochain mandat sera essentielle.

La recherche de financements extérieurs dépend des critères d'éligibilité de projets mis en place par les acteurs publics. Ainsi, les financements accordés par l'Etat sont souvent appréhendés comme une recentralisation déguisée. Dans ce contexte, Est ensemble continue de diversifier ses sources de financeurs, y compris avec le mécénat.

² Intègre la dynamique de la CFE et de la compensation de l'abattement applicable aux établissements industriels.

Par ailleurs, le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), dotation versée aux collectivités territoriales pour garantir une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'elles supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement correspondant à 16,404% des dépenses éligibles effectuées par l'établissement en année N.

Il est à noter que dans le cadre du PLF 2025, il avait été envisagé un abaissement du taux à 14,85%, mesure qui n'a pas été retenue dans la version finale. Si une telle mesure devait être appliquée en PLF 2026, elle viendrait impacter les recettes d'Est Ensemble.

En dehors de cette hypothèse, le montant attendu de FCTVA s'élèverait à environ 8,3M€ pour 2026, en raison notamment du fort niveau d'investissement prévue par la collectivité au cours de l'année.

ii. Le plan d'investissement met en œuvre les grands projets du mandat

L'établissement porte un programme d'investissement conciliant tout à la fois des grands projets d'infrastructure et d'urbanisation (en faveur du renouvellement urbain, de la rénovation de l'habitat privé ou du développement économique), mais également des opérations concourant à l'amélioration du cadre de vie que ce soit du point de vue des réseaux et services urbains ou de l'environnement naturel et paysager.

Pour l'exercice 2026, le montant des dépenses d'équipement (hors dette) est estimé à 110 M€. Ce niveau d'investissement élevé en fin de mandat s'explique en grande partie par les dépenses liées au renouvellement urbain, qui atteignent près de 37 M€ en 2026, contre 18 M€ en 2025.

Principaux investissements projetés en 2026 par opération

OPERATIONS	Charge nette
PRU2 LA NOUE MALASSIS - BAGNOLET MONTREUIL	11 604 543
NOUVELLE PISCINE DES MALASSIS BAGNOLET	5 118 684
PRU2 QUATRE CHEMINS PANTIN	3 841 981
PLAN "ARBRES"	3 432 000
BIBLIOTHEQUE DENIS DIDEROT BONDY	3 425 000
PRU2 QUARTIERS NORD - BONDY	3 025 000
PRU2 7 ARPENTS PANTIN / PRE SAINT-GERVAIS	3 015 283
PRU2 LE MORILLON - MONTREUIL	2 900 000
PRU2 CENTRE VILLE - BOBIGNY	2 752 876
VEFA CINEMA BOBIGNY	2 721 221
BIBLI. R. DESNOS + 3 BIBLI. QUARTIER MONTREUIL	2 405 500
VEHICULES	2 385 000
PRU2 L'ABREUVOIR - BOBIGNY	2 361 818
PRU2 BLANQUI - BONDY	2 133 200
ZAC PLAINE DE L'OURCQ NOISY - PARTICIP. AMENAGEUR	1 773 600
ZAC FRATERNITE MONTREUIL - PARTICIPATION AMENAGEUR	1 689 480
OPERATION AMENAGEMENT 7 ARPENTS	1 516 803
PRU2 BETHISY CENTRE VILLE - NOISY-LE-SEC	1 508 400
LGC LES LILAS	1 425 000
PRU2 GAGARINE - ROMAINVILLE	1 409 472

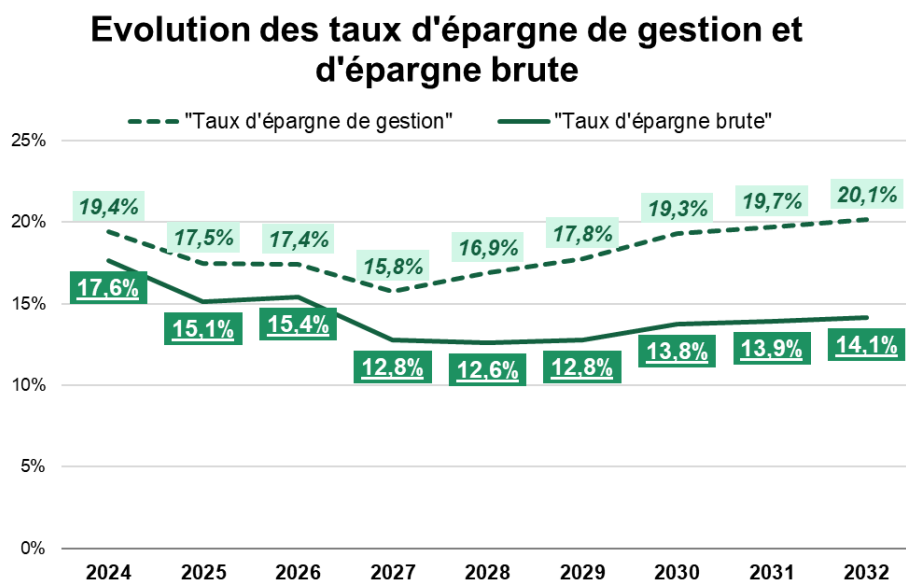
Cette inscription budgétaire conduirait la collectivité à poursuivre sa stratégie d'endettement maîtrisé en prévoyant un plafond d'emprunt d'environ 64 millions € pour 2026, dont environ 37 millions d'euros de dette pour accompagner le renouvellement urbain.

D. Le scénario au fil de l'eau de la prospective financière invite à rester vigilant sur l'évolution des ratios financiers

i. L'épargne est stabilisée en 2026

Le taux d'épargne brute traduit la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas affectées aux charges de fonctionnement et qui sont donc disponibles pour rembourser la dette en premier lieu, puis pour investir. Il est calculé sur la base des opérations réelles.

Dans un scénario dit « au fil de l'eau » de la prospective financière qui projette l'évolution des dépenses et des recettes sur les années à venir sans mesures nouvelles, Est Ensemble serait confronté à un « effet ciseaux » dans la mesure où les dépenses de fonctionnement progresseraient plus vite que les recettes de fonctionnement, notamment du fait de l'augmentation des frais financiers des emprunts finançant l'investissement. Ces perspectives de dégradation de l'épargne nécessitent une poursuite des efforts de la collectivité pour maîtriser ses charges de fonctionnement pour garantir le financement de ses investissements.



Toutefois, le cadrage et l'exercice de la préparation budgétaire 2026 a permis, par le biais de la maîtrise de la croissance de la masse salariale, conjuguée aux efforts de gestion divers, de maintenir une épargne stable à hauteur de près de 28,6M€ pour 2026.

Concernant les ratios prudentiels, il est crucial de conserver la dynamique de CFE afin que la collectivité maintienne un niveau d'épargne nette satisfaisant.

ii. L'encours de la dette de l'établissement est sain et son évolution reste contenue à date

En 2025, Est Ensemble a souscrit trois nouveaux emprunts pour un montant total de 32,2 M€ afin d'équilibrer le budget principal, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation à un taux Livret A + 0.40 % soit un taux de 2.80% sur 25 ans (pour 15 M€), de La Banque Postale à un taux Livret A + 0.85% soit un taux de 2.55% sur 15 ans (pour 10 M€) et du Crédit Agricole à taux fixe de 3,45% sur 15 ans (pour 7.2 M€).

Le besoin d'emprunt étant de 38M€ en 2024, le recours à l'emprunt en 2025 a mécaniquement diminué de 5,8M€ en 2025, notamment après les ajustements budgétaires réalisés au budget supplémentaire de juin 2025.

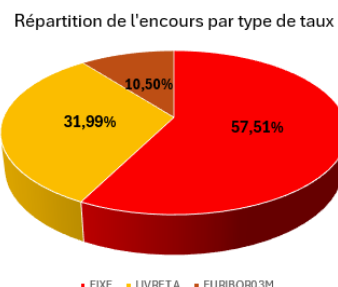
Dans l'attente de la finalisation des deux nouveaux contrats d'emprunt pour 2025, l'encours de dette globale d'Est Ensemble devrait s'élever à 160M€ au 1^{er} janvier 2026. Il se répartit de la façon suivante :

Budget principal 2026	Capital Restant dû (CRD)	Taux Moyen	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes de prêt
	160 467 243,29 €	2,29%	8 ans, 11 mois	42

L'ensemble des emprunts contractés par Est Ensemble respecte la Charte de Bonne Conduite entre les Établissements Bancaires et les Collectivités Territoriales : **100% de l'encours est classé en catégorie A1**, soit la catégorie la moins risquée de la classification.

Le taux moyen de la dette devrait s'élever à 2,29 % au 1^{er} janvier 2026, soit un niveau en légère baisse par rapport au taux moyen du 1^{er} janvier 2025 (2,45%). Le taux actuariel serait de 2,39% en 2026 contre 2,40% au 1^{er} janvier 2025.

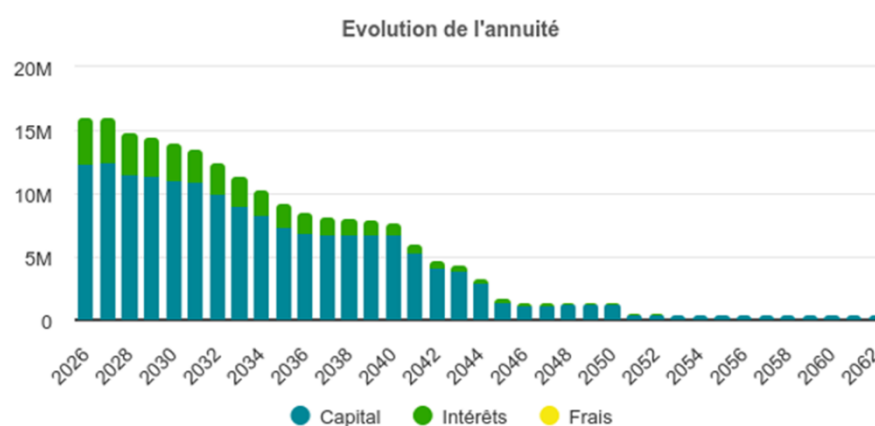
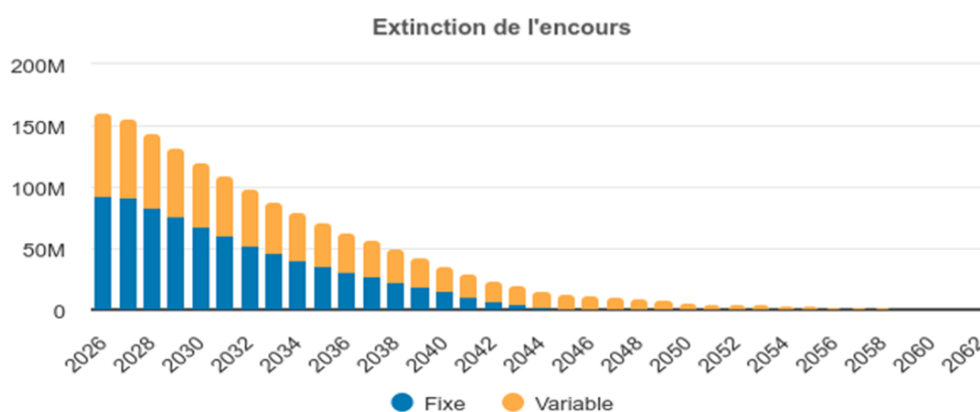
Index	Encours au 01/01/2026	Taux Moyen
FIXE	92 288 092,50	2,26%
LIVRET A	51 333 317,31	1,76%
EURIBOR03M	16 845 833,48	0,58%
TOTAL	160 467 243,29	2,29%



La dette est principalement contractée auprès des établissements bancaires ci-après :

Prêteur	Montant
Caisse des Dépôts et Consignations	41 333 317,31
Crédit Foncier	22 800 000,00
Agence France Locale	20 538 116,40
ARKEA	18 162 500,00
Caisse d'Épargne	17 986 642,88
Caisse de Crédit Agricole	12 350 000,00
La Banque Postale	11 866 666,56
C.L.F./DEXIA	10 763 333,58
CREDIT COOPERATIF	4 666 666,56
TOTAL	160 467 243,29

Hors emprunts nouveaux, la dette existante au 1^{er} janvier 2026 s'éteindrait de la façon suivante :



*

Concernant les inscriptions pour l'année 2026, les dépenses qui seront inscrites au chapitre 66 sont composées de la charge des intérêts des emprunts déjà mobilisés. Elles comprennent également les intérêts afférents aux emprunts nouveaux à contracter, sur une durée fixée par hypothèse à vingt années, au taux d'intérêt de 3,5%.

Les dépenses qui seront inscrites au chapitre 16 correspondent à l'amortissement du capital emprunté (emprunts déjà contractés en 2025 ainsi que les nouveaux emprunts calculés selon les hypothèses de la prospective).

La concrétisation des projets du mandat, marqué par des investissements ambitieux conduit à envisager un emprunt d'équilibre de l'ordre de 64 M€ en 2026. Enfin, la capacité de désendettement serait contenue en 2026 mais pourrait se dégrader à l'avenir dans un scénario de renversement de la dynamique de CFE à la MGP.

Malgré les efforts de gestion importants mis en œuvre, qui passent notamment par la maîtrise de la progression des dépenses de personnel et des charges générale, l'autofinancement de la collectivité pourrait diminuer progressivement. Le recours à l'emprunt augmenterait fortement sur la période.

La dégradation des ratios financiers de l'EPT due à une éventuelle la perte de la dynamique de la CFE plaide donc pour la poursuite des efforts de gestion d'une part et le maintien de cette recette dynamique au niveau d'Est Ensemble d'autre part.

iii. L'entrée en phase opérationnelle des programmes de renouvellement urbain (PRU) entraîne une augmentation de la dette portée par l'EPT

L'EPT porte 12 projets de renouvellement urbain à l'échelle de son territoire. Ces projets, soutenus par l'Agence nationale de renouvellement urbain (ANRU), sont désormais en phase opérationnelle et engendrent des dépenses d'investissement conséquentes pour Est Ensemble, en particulier en 2025, 2026, 2027 et 2028, avec une charge nette d'investissement chiffrée dans la programmation pluriannuelle des investissements à hauteur de 185 M€ jusqu'à 2032.

La dette liée à ces programmes ambitieux est remboursée à l'EPT par les communes bénéficiaires à travers un flux financier dédié au titre du fonds de compensation des charges transférées (FCCT), lissé sur 25 ans, permettant de garantir sa soutenabilité à moyen et long terme.

Depuis la création de l'EPT, les dépenses réalisées par Est Ensemble au titre du renouvellement urbain, nettes des remboursements effectués par les communes via le FCCT RU, porteraient la **dette RU** de l'EPT à **30 M€** fin 2025. En intégrant les prévisions pour **l'exercice 2026**, ce montant atteindrait **63 M€ fin 2026**.

Annexe : Les ressources humaines et l'évolution des effectifs

I) L'enjeu du financement de la masse salariale

A) Effectifs réglementaires au 1er juillet 2025

Au 1er juillet 2025, Est Ensemble compte 1514 emplois permanents et non permanents. L'EPT accueille 1484 agents, dont :

- 856 agents titulaires occupant un emploi permanent,
- 547 agents contractuels occupant un emploi permanent,
- 81 agents contractuels occupant un emploi non permanent (7 contractuels de projet, 40 contractuels en renfort et 34 contractuels saisonniers).

La structure des effectifs de l'Etablissement public territorial reste caractérisée par la présence de trois grands types de métiers :

- Métiers d'intervention sur le terrain (prévention et valorisation des déchets, environnement) ;
- Métiers liés à l'animation d'équipements publics (culture, sports, emploi et cohésion sociale) ;
- Métiers d'ingénierie territoriale (aménagement et déplacements, habitat et renouvellement urbain, développement économique, nature et transition écologique, emploi).

La présence des conservatoires parmi les équipements publics gérés par l'EPT explique une surreprésentation de la filière culturelle liée à l'embauche de nombreux enseignants :

Filières	Nombre d'agents titulaires	Nombre d'agents contractuels permanents	Nombre d'agents contractuels non permanents	Total
Administrative	217	152	11	380
Culturelle	365	246	13	624
Sportive	36	56	20	112
Technique	238	93	37	368
Total général	856	547	81	1484

Source : CIRIL RH au 01/07/2025

La **structure des effectifs** est également marquée par une représentation équilibrée des catégories qui composent la fonction publique territoriale :

Catégories	Nombre d'agents titulaires	Nombre d'agents contractuels permanents	Nombre d'agents contractuels non permanents	Total
Catégorie A	278	160	7	445
Catégorie B	222	306	6	534
Catégorie C	356	81	68	505
Total général	856	547	81	1484

Source : CIRIL RH au 01/07/2025

La **structure des effectifs** reste enfin caractérisée par un équilibre entre femmes et hommes :

Catégories (agents permanents)	Féminin	Masculin	Total
Catégorie A	254	184	438
Catégorie B	274	254	528
Catégorie C	185	252	437
Total général	713	690	1403

Source : CIRIL RH au 01/07/2025

Le temps de travail effectif est fixé à 1607 heures par an.

B) Dépenses de personnel : une gestion maîtrisée

i. Les dépenses réalisées en 2025

La réalisation du budget principal 2025 des dépenses de personnel atteint 57% au 31 juillet 2025. La masse salariale tient compte de la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel au 1^{er} janvier 2025, des impacts des recrutements 2025, des avancements d'échelon et de grade, des promotions internes, de l'application des lignes directrices de gestion relatives aux modalités de revalorisation des agents contractuels, du transfert du conservatoire à rayonnement départemental de Bobigny au 1^{er} juillet 2025, des créations de postes inscrites au budget 2025 liées aux ouvertures de nouveaux équipements tels que le cinéma Alice Guy.

Par ailleurs, la gestion des ressources humaines a continué à faire l'objet, en 2025, d'un **suivi rigoureux** dans l'objectif de maîtriser la masse salariale, notamment grâce à l'organisation de commissions de recrutement mensuelles au niveau de la Direction Générale.

ii. Les prévisions pour 2026

Le prévisionnel 2026 vise à contenir les dépenses du chapitre 012 à un montant proche de 74,8 M€.

Les surcoûts prévisionnels par rapport à 2026 sont liés à l'impact en année pleine du transfert du conservatoire à rayonnement départemental de Bobigny, à l'impact en année pleine des créations de postes liées à l'ouverture de nouveaux équipements (cinéma Alice Guy, pépithèque de Bondy, conservatoire du Pré-Saint-Gervais), à la poursuite de l'augmentation de la cotisation employeur à la Caisse National de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) en hausse de 3 points, au glissement vieillesse technicité.

Ces surcoûts seront cependant contenus par un effort soutenu de maîtrise des dépenses.

II) Focus sur les avantages en nature

En 2026, la Directrice Générale des Services bénéficie d'un véhicule de fonction, déclaré en avantage en nature.

La Communauté d'Agglomération Est Ensemble a fixé par délibérations des Bureaux communautaires du 05 juin 2013 et du 05 février 2014 la liste des emplois ouvrant l'attribution d'un logement de fonction et les modalités d'occupation.

Par ailleurs, le décret n° 2012-752 du 09 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement a procédé à une refonte des conditions dans lesquelles les concessions de logement peuvent être accordées aux agents publics.

Désormais, ne peuvent bénéficier d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service que les agents ne pouvant accomplir normalement leur service, notamment pour des raisons de sécurité, de sureté, ou de responsabilité, sans être logés sur leur lieu de travail ou à proximité immédiate.

Ces logements de fonction pour nécessité absolue de service concernent donc les emplois qui comportent une obligation d'intervention à tout moment, même en dehors des horaires de travail, afin d'assurer la bonne marche du service.

Les surfaces des logements sont limitées et déterminées en fonction du nombre de personnes à charge du bénéficiaire occupant le logement.

Les logements nus concédés par nécessité absolue de service sont attribués à titre gratuit.

Pour ce qui concerne l'Etablissement public territorial Est Ensemble, un logement demeure concédé pour nécessité absolue de service pour le gardiennage de la piscine de Noisy-le-Sec.

Concession de logement pour nécessité absolue de service :

Emplois	Obligations liées à l'octroi du logement
Gardien du Centre Nautique Edouard-Herriot de Noisy-le-Sec	Pour des raisons de sureté et de sécurité

Convention d'occupation précaire avec astreinte :

Emplois	Obligations liées à l'octroi du logement
Néant	Néant